



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2024
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-108 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER UN LOGEMENT ACCESSOIRE POUR LES
HABITATIONS UNIFAMILIALES DESSERVIES PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC
MUNICIPAL DANS LA ZONE AGRICOLE**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 77-108 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les logements accessoires pour les habitations unifamiliales desservies par le réseau d'aqueduc municipal dans la zone agricole* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 3 décembre 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du projet de règlement

Comme son titre l'indique, le projet de règlement numéro 77-108 a pour objet d'autoriser, dans la zone agricole, l'ajout d'un logement accessoire à une habitation unifamiliale isolée desservie par le réseau d'aqueduc municipal. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 novembre 2024

Annick Lafontaine

Greffière